



VOUS AVEZ DIT DISCRIMINATION ?

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

Tél. : 01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org ou
sur notre page
Linkedin.**

CFDT.FR

Mais de quoi parle-t-on ? Et que fait-on ?

Il s'agit pour certains de faire beaucoup de bruit y compris médiatiquement pour montrer qu'ils existent...

Mais au moment de proposer, négocier et de signer les accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, il n'y a plus personne !

A la **CFDT**, nous **négocions et obtenons des avancées** concrètes pour tous les salarié(e)s.

Dans le cadre de l'égalité professionnelle, nous avons œuvré pour que, chaque année, des budgets soient débloqués afin de **permettre des avancements dans l'emploi de Femmes dont les salaires étaient inférieurs à ceux des Hommes** sans que cela ne puisse s'expliquer.

Il est important de **comparer les salaires à ancienneté égale**, avec une formation initiale équivalente et une expérience validée dans le poste d'une même durée. Ce travail compliqué est nécessaire pour mesurer les écarts de salaire et vérifier si une différence inexplicable existe.

Or, ceux qui écrivent que l'écart de salaire entre les hommes et les Femmes est de 700 € en moyenne par mois, font fi de tous ces éléments et omettent que 90% des temps partiels sont des femmes.

Autre phénomène susceptible d'amplifier les écarts de salaire : l'embauche.

On le sait, on gagne moins en début de carrière qu'en fin de carrière !

Or, si on regarde le niveau des embauches sur 2016, 2017 et 2018, on constate qu'il y a eu 1376 femmes embauchées pour 939 hommes (environ 60% de femmes et 40% d'hommes).

De fait, ce surplus d'embauches féminines tire la moyenne des salaires des femmes vers le bas.

Pour autant, les femmes embauchées depuis la signature des accords par la **CFDT** (2015 et 2018) le sont à la même rémunération que les hommes sur un même poste à formation initiale équivalente et à expérience équivalente.

Les écarts de salaire ont existé, ils ne sont pas entièrement résorbés mais nous avons œuvré pour qu'ils disparaissent dans le temps et surtout qu'ils ne ressurgissent pas dans l'avenir.

C'est ce travail de fond porté par la CFDT qui permet d'améliorer la situation des salarié(e)s.

C'est ce travail que nous poursuivons pour le bien de toutes et tous.

Avec la CFDT, garantisiez-vous un avenir meilleur. Rejoignez la première organisation syndicale de France !

